
MUNICIPALITE

R E P O N S E

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Patricia Zürcher intitulée
« APEMS du Nord : une alternative pour tous au réfectoire d'autrefois ? »

Renens, le 4 juin 2012/jpr/ac

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 19 janvier 2012, Mme la Conseillère communale Patricia Zürcher a déposé une interpellation intitulée « APEMS du Nord : une alternative pour tous au réfectoire d'autrefois ? ».

Préambule

L'interpellatrice fait référence au réfectoire du Nord des voies, organisé par la Commune dans la salle du Temple jusqu'à fin 2010, et de son remplacement par l'APEMS du 24-Janvier dès le début 2011. Tout en reconnaissant des « avantages incontestables » à cette nouvelle structure, Mme Zürcher regrette l'augmentation du prix de la prise en charge à midi, comprenant le repas et un encadrement par des professionnelles, spécialement pour les familles à forts revenus. Elle cite plusieurs exemples de prix de la prise en charge de midi et pose la question de la réelle nécessité d'un APEMS pour les repas de midi, en suggérant une solution alternative de réfectoire avec un encadrement plus simple par des bénévoles.

Historique

Le premier réfectoire existant à Renens était situé à la salle de spectacles. Il fut ensuite déplacé, en 1996, dans les locaux plus vastes, mis à disposition par la Paroisse protestante, à côté du Temple. Il faut noter aussi qu'en 2002, un second réfectoire a vu le jour au Sud des voies à la buvette du FC Renens.

Les élèves du Nord des voies, âgés de 7 à 15 ans, ont pu prendre leur repas de midi dans le réfectoire du Temple, encadrés par des personnes bénévoles, entre 1996 et fin 2010. Ces jeunes élèves ont bénéficié d'un lieu unique et original. En effet, dès 2002, en plus du repas, les personnes assurant l'encadrement proposaient aux enfants des animations : activités bricolages, concours, jeux de société, Cleverclub ou jeux à la salle de gym. Dans les communes environnantes, les réfectoires ne proposaient que le repas sans animation.

Les nombreuses bénévoles (jusqu'à une trentaine) ne ménageaient pas leurs efforts, notamment en rangeant la salle quotidiennement pour que les autres activités de la paroisse puissent s'y dérouler normalement. Deux animatrices payées par la Commune ont rejoint cette équipe.

Toute cette prise en charge, repas compris, revenait à une somme comprise entre Fr. 5.-- et Fr. 9.50, en fonction des revenus des parents. Ces recettes couvraient seulement les frais du repas.

Des réfectoires aux APEMS

Les évolutions de la société ont fait ressortir plusieurs constats ou faits marquants :

- A Renens, comme dans beaucoup d'autres collectivités, il est devenu de plus en plus difficile de trouver des bénévoles. En 2010, seules 4 personnes offraient leur service une fois par mois au réfectoire.
- Les demandes de parents travaillant avec un grand pourcentage ont augmenté. Ceux-ci désirent placer leur enfant en dehors des heures d'école du matin au soir, comme ils l'avaient fait pour leur enfant en bas âge dans les garderies. Certaines familles arrivant d'autres communes étaient frappées qu'à Renens, seuls deux réfectoires ouverts entre 12h et 14h soient accessibles.
- En 2004, la Conseillère communale Mme Bastienne Joerchel Anhorn avait demandé la création d'un APEMS à Renens. Un sondage effectué en décembre 2005 auprès des élèves avait montré un intérêt de la part des parents pour la création d'un tel lieu.
- Enfin, en 2007, le Canton a accepté la Loi pour l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). Celle-ci encourage la création de nouvelles places d'accueil de trois types : lieux d'accueil préscolaires (crèches-garderies), lieux d'accueil parascolaires (APEMS) ainsi que l'accueil familial de jour. Les communes doivent se constituer en réseau pour pouvoir bénéficier des subventions cantonales.

Pour répondre à ces évolutions, Renens s'est constituée en réseau LAJE avec la Commune de Crissier et a décidé de créer des APEMS, répondant ainsi plus largement aux demandes des parents travaillant toute la journée. Du personnel rémunéré et, en partie formé, a été engagé.

C'est ainsi que depuis décembre 2010, les élèves du Nord peuvent ainsi être accueillis dans l'APEMS du 24-Janvier, dans les locaux réaménagés, autrefois occupés par la Farandole.

Les normes cantonales exigent qu'une personne formée soit engagée par tranche de 12 enfants. Actuellement l'APEMS Nord emploie du personnel pour un taux de 230 %, soit : une directrice à 40 %, une assistante socio-éducative (ASE) à 70 %, quatre animatrices à 90 % (auxiliaires non formées) et une employée de maison à 30 %. Les normes du Canton sont juste respectées.

Certes, par rapport au réfectoire, les coûts de fonctionnement d'un tel lieu ont considérablement augmenté. Il en va de même des coûts pour les familles qui y placent leur enfant. Il faut cependant mettre en avant la richesse pour les parents de la Commune de pouvoir bénéficier d'un lieu où il est possible de placer son enfant de 7h à 18h30 en dehors des périodes scolaires. Les enfants des APEMS profitent de beaux locaux, d'activités diversifiées basées sur le respect de l'autre et le partage mutuel. Ils peuvent faire leurs devoirs entourés par des personnes qui les accompagnent avec patience et attention. Nos enfants n'ont-ils pas droit au meilleur ?

Par ailleurs, avec une fréquentation de 53 enfants pour l'APEMS du 24-Janvier, et de 42 enfants pour celui du Léman, les deux APEMS répondent à de réels besoins pour des enfants de la 1^{ère} à la 6^{ème} année scolaire. La Municipalité n'entend donc pas remettre en question l'existence des deux APEMS. Elle prend cependant en considération la proposition faite par l'interpellatrice et examine la possibilité d'ouvrir un ou plusieurs réfectoires durant la pause de midi en complément de l'offre proposée par les APEMS, ces prochaines années. L'encadrement des élèves au réfectoire serait plus léger que celui des APEMS.

Réponses aux questions spécifiques posées

Fréquentations lors du passage du réfectoire Nord à l'APEMS Nord

Au moment où le réfectoire a été fermé, les habitudes ont dû changer. Les parents ont vu leur participation financière augmenter et l'âge d'accueil a été abaissé, selon les normes cantonales.

Avant sa fermeture à fin 2010, le réfectoire Nord était fréquenté par les enfants d'une quarantaine de familles. A l'ouverture de l'APEMS du 24-Janvier, 31 familles y ont inscrit leurs enfants. Par rapport au réfectoire, trois familles ont décidé de ne pas inscrire leur(s) enfant (s), l'une car elle avait déménagé et deux autres pour des raisons financières (familles avec des revenus élevés). Six familles n'ont pas pu inscrire leur enfant car il était trop grand. Quinze familles ont inscrit leur enfant pour la seule tranche de midi, alors que neuf familles ont décidé d'augmenter le taux de fréquentation de leur enfant (prise en charge du matin de 7h-9h et/ou de l'après-midi de 15h-18h30).

Répartition des différentes classes de revenus des parents dont les enfants sont inscrits à l'APEMS Nord

Sur un effectif moyen de 36 enfants accueillis en 2010, les revenus des parents se répartissent ainsi :

Entre Fr. 3'500.-- et Fr. 5'000.-- :	8
Entre Fr. 5'000.-- et Fr. 7'000.-- :	7
Entre Fr. 7'000.-- et Fr. 9'000.-- :	5
Entre Fr. 9'000.-- et Fr. 11'000.-- :	16

En 2012, l'effectif moyen a passé à 53 enfants accueillis, les revenus des parents se répartissent comme suit :

Entre Fr. 3'500.-- et Fr. 5'000.-- :	9
Entre Fr. 5'000.-- et Fr. 7'000.-- :	14
Entre Fr. 7'000.-- et Fr. 9'000.-- :	9
Entre Fr. 9'000.-- et Fr. 11'000.-- :	21

Enquête de satisfaction

Le Service de la sécurité sociale n'a pas pour l'instant mené d'enquête de satisfaction auprès des familles fréquentant l'APEMS depuis son ouverture, mais les échos concernant les APEMS sont très positifs et la liste d'attente pour la rentrée scolaire 2012-2013 le prouve.

Une enquête de satisfaction est prévue dans le cadre de l'enquête plus générale sur les besoins en matière de lieux d'accueil parascolaires annoncée ci-dessous sous « Conclusions ».

Barèmes

Les barèmes actuels sont établis selon un système progressif. Ils sont les mêmes dans tout le réseau Renens-Crissier. Pour un temps plein (repas et animation comprise), ils s'étalent entre Fr. 252.-- par mois pour les faibles revenus (moins de Fr. 3'500.-- par mois) à Fr. 1'400.-- par mois pour les revenus dépassant Fr. 11'750.--. Le repas est facturé à Fr. 7.--. Les dépannages occasionnels sont possibles et les accueils se font à la carte, sans obligation d'un minimum.

Les factures sont envoyées dix mois par année.

Actuellement la participation payée par les parents couvre environ un tiers des coûts globaux. La FAJE couvre les salaires à raison d'environ 20 %. Le solde des coûts est pris en charge par la Commune.

Le revenu déterminant unifié (RDU) sera introduit dans le Canton en principe en 2013. Il est prévu qu'il soit utilisé comme revenu de référence pour les barèmes de tous les réseaux de la FAJE. A cette occasion, les barèmes de notre réseau pour tous les types d'accueil devront être revus entre tous les partenaires.

Un abaissement des coûts pour la tranche de midi à l'APEMS pourra être envisagé. Une comparaison avec les coûts pratiqués dans les réseaux voisins (Lausanne, Prilly, AJESOL, etc.) sera faite auparavant.

Conclusions

La Municipalité est sensible à la problématique développée par l'interpellatrice et soucieuse d'offrir des prestations adéquates à la population en matière de lieux d'accueil parascolaires. Cette offre doit tenir compte à la fois des besoins des enfants et des parents, de la capacité financière de ces derniers à participer aux coûts de ces prestations et des possibilités financières de notre Commune.

Pour aborder ces questions, la Municipalité a confié au Service de la sécurité sociale le soin de conduire une enquête auprès des élèves concernés et de leurs parents. La Sécurité sociale travaillera en collaboration avec le Service Culture-Jeunesse-Sport, ainsi qu'avec l'Association des parents d'élèves (APé).

En fonction du résultat de cette enquête, des mesures seront prises pour améliorer l'offre des lieux d'accueil parascolaires et pour mettre en place les encadrements adéquats en examinant également la question des coûts pour les parents.

Par ailleurs, la Municipalité a mandaté le Service de la Sécurité sociale pour établir une planification des lieux d'accueil parascolaires (UPAE – APEMS – réfectoires et espaces-repas) en cohérence avec la planification scolaire et tenant compte, notamment de la mise en place d'Harmos à Renens.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Patricia Zürcher intitulée « APEMS du Nord: une alternative pour tous au réfectoire d'autrefois ? ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ